

## **DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet de parc éolien de Gros-Morne  
sur le territoire des municipalités de Saint-Maxime-du-Mont-Louis  
et de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine  
par Cartier Énergie Éolienne (GM) inc.**

**Dossier 3211-12-117**

**Le 15 mai 2008**



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de parc éolien de Gros-Morne par Cartier Énergie Éolienne (GM) inc. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des ministères et organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et finalement la recommandation à la ministre.

## 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2007-05-10	Réception de l'avis de projet au MDDEP
2007-05-17	Délivrance de la directive
2007-12-14	Réception de l'étude d'impact
2007-12-21 au 2008-02-29	Consultation auprès des ministères et organismes
2008-03-07	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2008-04-04	Réception des réponses aux questions et commentaires
2008-04-25	Transmission du document Réponses aux questions et commentaires aux ministères et organismes

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de Gros-Morne consiste à aménager un parc éolien d'une puissance nominale de 211,5 MW déployée par 141 éoliennes de 1,5 MW chacune. Il est prévu que le projet soit réalisé en deux phases successives, soit 67 éoliennes dans la cadre de la phase 1 et 74 éoliennes dans la phase 2. Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution émis le 12 mai 2003 pour 1 000 MW de production d'énergie éolienne sur le territoire de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la municipalité régionale (MRC) de Matane.

Le projet de parc éolien, dont le coût est estimé à plus de 288 millions de dollars, comprend la construction des infrastructures (chemins d'accès, éoliennes, lignes électriques du réseau collecteur, poste de raccordement et bâtiment de service), l'exploitation du parc éolien ainsi que son démantèlement. Il est actuellement prévu que la première phase soit mise en service en décembre 2011 et la seconde phase en décembre 2012.

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDEP, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie--Iles-de-la-Madeleine;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction des politiques de l'air ;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Services gouvernementaux;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère des Transports;
- Environnement Canada;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- la Société Radio-Canada.

L'avis de recevabilité de l'étude d'impact a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE INC. *Parc éolien de Gros-Morne – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 – Rapport principal*, par PESCA Environnement et Hélimax Énergie, 14 décembre 2007, pagination multiple;
- CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE INC. *Parc éolien de Gros-Morne – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 – Document cartographique*, par PESCA Environnement et Hélimax Énergie, 14 décembre 2007, pagination multiple;
- CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE INC. *Parc éolien de Gros-Morne – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 – Études de référence*, par PESCA Environnement et Hélimax Énergie, 14 décembre 2007, pagination multiple;

- CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE INC. *Parc éolien de Gros-Morne – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 4 – Réponses aux questions et commentaires*, par PESCA Environnement et HÉLIMAX Énergie, 4 avril 2008, 35 p. et 5 annexes;
- CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE INC. *Parc éolien de Gros-Morne – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 5 – Questions et commentaires complémentaires – Résumé de l'étude*, par PESCA Environnement et HÉLIMAX Énergie, 13 mai 2008, pagination multiple.

L'analyse du dossier, faite en consultation avec les ministères et organismes, démontre que l'étude d'impact, incluant le rapport complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive de la ministre du 17 mai 2007.

### **RECOMMANDATION À LA MINISTRE**

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



**Denis Talbot, Msc. Environnement**  
Chargée de projet  
Service des projets en milieu terrestre

